



Saint-Lô le 30 juin 2020

1 ^{er} degré Manche

objet : attribution de prime exceptionnelle Covid 19

Madame la Rectrice,

La déclinaison de la mise en œuvre de la prime exceptionnelle Covid 19 annoncée par le Ministère doit maintenant être confiée aux académies. Il est prévu que les académies fassent parvenir un tableau de recensement des personnels concernés au ministère. Ce dernier nous a affirmé qu'il n'y avait pas d'enveloppe fermée octroyée aux académies (tous les personnels éligibles à une prime la toucheront). Le Sgen-CFDT vous demande donc toute la transparence possible dans l'attribution de cette prime en présentant et en discutant les critères et les modalités d'attribution dans les comités techniques locaux (CTA, CTSD, CTSA).

Dans les annonces, il est pour l'instant prévu que les personnels ayant fait moins de 4 jours ne touchent aucune prime. Selon les réalités locales, il y a pu y avoir beaucoup de différences : certaines écoles pouvaient disposer de beaucoup de volontaires pour accueillir les enfants de soignants, situation conduisant dans la majorité des cas à une organisation en rotations, donc sur des temps courts. D'autres écoles disposaient de moins de volontaires et les personnels ont donc accueilli sur un temps long. Il nous a paru opportun de réaliser une enquête afin d'avoir une idée des modalités de mise en œuvre de cet accueil dans le département de la Manche. Nous avons à ce jour une cinquantaine de réponses : il apparaît que **81%** des personnels ayant répondu ont réalisé moins de 4 jours d'accueil, **13%** ont effectué entre 4 jours et 9,5 jours, **4%** entre 10 et 15,5 jours et **2%** plus de 16 jours. Bien sûr, ces données sont partielles puisque tous les personnels n'y ont pas répondu, mais elle peut quand même montrer une certaine tendance, celle d'un travail d'équipe qui a préféré répartir les charges de travail entre les différents personnels afin de pouvoir chacun assurer parallèlement la continuité pédagogique. Les collègues qui ont assuré ce service d'accueil l'ont fait volontairement, par esprit de solidarité avec les soignants, sans rien demander en échange. Et lorsque le ministre a annoncé le 24 mars que les personnels ayant assuré ce service bénéficieraient d'une prime, ils ont accueilli cette nouvelle comme la marque d'une reconnaissance légitime.



BASSE- NORMANDIE

C'est avec amertume et parfois colère que les collègues ont appris que du fait de cette organisation du service en équipe, ils ne toucheraient pas de prime. C'est pourquoi le Sgen-CFDT vous demande que tous les personnels ayant participé à cet accueil en Normandie bénéficient de la prime : la tranche moins de 4 jours doit être intégrée à celle qui permet de percevoir 330 euros de prime.

La question du défraiement des équipements utilisés à domicile par les personnels doit également être posée. En effet, certains personnels ont été amenés à devoir compléter leur équipement : nouvelle carte Sim, rééquipement en ordinateur, coût de téléphone (dépassement de forfait mobile), de consommation électrique ; cette question concerne toutes les catégories de personnels (enseignants et non enseignants) et est plus aiguë encore pour les agents les moins bien rémunérés (temps de travail incomplet imposé pour les AED et AESH par exemple)...

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces demandes et vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments les plus respectueux ainsi que notre attachement au service public d'éducation.

Pour le Sgen-CFDT,
Valérie Levavasseur